

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

119^e séance

Séance du mardi 20 janvier 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au gouvernement (p. 538)

PROJET DE LOI DE FINANCES (p. 538)

M. Philippe Lottiaux

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

MORATOIRE SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'EAU (p. 539)

M. Mickaël Bouloux

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

M. Mickaël Bouloux

RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (p. 539)

M. Pierre Cordier

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

M. Pierre Cordier

Mme la présidente

ÉTAT DE L'HÔPITAL PUBLIC (p. 540)

Mme Marie Mesmeur

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

DROITS DE DOUANE (p. 541)

Mme Marie Lebec

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Mme Marie Lebec

MORT D'EL HACEN DIARRA (p. 542)

Mme Danielle Simonnet

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

POLITIQUE DE SÉCURITÉ (p. 543)

M. Michaël Taverne

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

POLICE JUDICIAIRE (p. 544)

M. Sacha Houlié

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

M. Sacha Houlié

SITUATION INTERNATIONALE (p. 544)

M. Pascal Lecamp

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

STATUT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 545)

M. Bastien Lachaud

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer

Mme la présidente

EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS THÉRAPEUTIQUE (p. 546)

Mme Camille Galliard-Minier

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées

PROTECTION DU LYNX BORÉAL (p. 547)

Mme Dominique Voynet

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

HAUSSE DE LA CSG SUR LES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE (p. 547)

M. Bernard Chaix

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités

PROSPECTION MINIÈRE EN GUYANE (p. 548)

M. Jean-Victor Castor

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

M. Jean-Victor Castor

SOUVERAINETÉ DE L'UNION EUROPÉENNE (p. 548)

Mme Isabelle Rauch

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS D'ARMEMENT (p. 549)

M. Laurent Jacobelli

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants

M. Laurent Jacobelli

FINANCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (p. 550)

M. Jean-Pierre Bataille

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

Suspension et reprise de la séance (p. 551)

2. Approbation d'accords internationaux (p. 551)

ACCORD RELATIF À L'ADHÉSION DE LA FRANCE
À L'OBSERVATOIRE DU RÉSEAU D'ANTENNES
D'UN KILOMÈTRE CARRÉ (SKAO) (p. 551)

ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
DE MOLDAVIE RELATIF À L'ÉCHANGE DE PERMIS
DE CONDUIRE (p. 551)

ACCORD CONCERNANT LES INSTALLATIONS
DE L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE EN FRANCE
(p. 551)

3. Projet de loi de finances pour 2026 (p. 551)

PREMIÈRE PARTIE
(SUITE) (p. 551)

APPLICATION DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3,
DE LA CONSTITUTION (p. 551)

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

Mme la présidente

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 552)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

PROJET DE LOI DE FINANCES

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Lottiaux.

M. Philippe Lottiaux. Monsieur le Premier ministre, les promesses n'engagent que ceux qui les entendent. De cette phrase, vous avez fait votre leitmotiv. « Il est urgent de continuer à dépenser moins [...]. Le gouvernement présente le budget qu'il estime souhaitable. Le Parlement l'examine, le discute, le modifie. C'est sa liberté. Et, sans 49.3, sans majorité absolue, le Parlement aura le dernier mot. » Tels étaient vos propos dans votre déclaration de politique générale. C'était donc un mensonge. Ou alors, était-ce docteur Sébastien qui parlait, sans savoir que mister Lecornu dégainerait piteusement, quelque temps plus tard, un 49.3? *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

En fait, est arrivé ce qui devait arriver, car de votre fameuse « méthode », vous n'avez que le discours. Vous n'avez pas écouté vos oppositions. Vous avez notamment rejeté toutes nos propositions d'économie pour une meilleure justice fiscale ou en faveur du pouvoir d'achat des Français et vous terminez par une danse du ventre coûteuse pour éviter la censure des socialistes. Tout ça pour ça...

Mais évidemment, vous n'êtes comme d'habitude responsable de rien! Si vous reniez vos promesses, c'est à cause des autres, déplorez-vous tel un Calimero roi ou le roi des Calimero, notamment à cause du Rassemblement national, qui n'est vraiment pas gentil. C'est pourtant sans surprise que nous nous sommes opposés à un mauvais budget, sans économies structurelles, avec des dépenses en plus, avec des hausses d'impôts pour les Français comme pour nos entreprises et avec une dette à la dérive, d'autant que votre incapacité chronique à redresser la barre inquiète nos prêteurs et fait s'envoler les taux qui nous sont consentis. Car vos tergiversations ont une conséquence: la voix de la France devient inaudible. En témoigne votre incapacité à vous faire respecter de l'Europe, qui piétine allègrement notre souveraineté sans aucune réaction de votre part.

Oui: soit vous avez menti, soit vous avez échoué. Dans les deux cas, cela illustre l'état de blocage dans lequel vous avez mis le pays avec vos petites *combinazione* de juin 2024, mais aussi la nécessité de retourner devant les Français au plus vite.

M. Erwan Balanant. Quelle est la question?

M. Philippe Lottiaux. Alors ma question est simple: allez-vous, dans un geste qui joindrait le sens de l'intérêt général à l'élégance gaullienne, tirer les conséquences de votre échec et présenter la démission de votre gouvernement? *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Vous appartenez à un groupe politique qui s'est mis hors jeu dès le coup d'envoi de ce budget: hors jeu parce qu'avec La France insoumise, vous avez voté 34 milliards de hausses d'impôts. *(Protestations sur les bancs du groupe RN.)*

M. Laurent Jacobelli. C'est faux!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Hors jeu parce que vous avez, avec La France insoumise, parié sur l'échec de ce budget et sur l'instabilité. Alors, devant vous, je n'ai aucun état d'âme: oui, avec le Premier ministre, nous avons fait le choix de nous tourner vers des partis de gouvernement qui ont souhaité que le pays avance, là où vous souhaitiez non seulement qu'il n'avance pas, mais qu'il échoue – le pays, comme le budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

M. Thierry Tesson. C'est vous, les saboteurs!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Et ces partis de gouvernement, je les regarde...

M. Hervé de Lépinau. Ils ne sont jamais là! Ils ne siègent jamais!

M. Thierry Tesson. Absentéistes! Ils ne sont jamais là. Vous n'avez pas d'amis.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et je sais que ce budget est le fruit, pour certains d'entre eux, notamment dans ma famille politique,...

M. Emeric Salmon. Les copains et les coquins.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...de concessions très importantes, très difficiles, consenties pour l'intérêt général, deux mots qu'aucun de vos votes ne reflète et que vous ne connaissez pas: vous connaissez vos intérêts partisans et vos intérêts personnels. *(Protestations sur les bancs du groupe RN.)*

Les partis qui sont devant moi, les groupes qui se sont engagés dans ce travail ont, eux, fait ces concessions pour le pays.

M. Philippe Lottiaux. Ils ne viennent pas!

Mme Caroline Parmentier. Ils ne sont jamais là!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. S'il y a un budget, qui permettra d'éviter des hausses d'impôts pour les ménages, les TPE, les PME, les artisans et les commerçants, ce n'est pas grâce à vous ni à nous, mais grâce aux députés Renaissance, Modem, Horizons, les Républicains, LIOT et socialistes. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe RN.)*

Ces députés ont fait le choix de l'intérêt général, du compromis et de la stabilité.

M. Laurent Jacobelli. Bravo! La stabilité dans la médiocrité!

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Les Français le savent et le sauront. Le déficit sera à 5 % et ils verront que vous, vous avez travaillé pour vous et jamais pour les Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem et HOR.)*

MORATOIRE SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'EAU

Mme la présidente. La parole est à M. Mickaël Bouloux.

M. Mickaël Bouloux. Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé d'un moratoire sur toutes les décisions relatives à l'eau. (« *Censure!* » sur les bancs du groupe RN.) Dans mon département, en Ille-et-Vilaine, la révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Vilaine, plus grand schéma de l'eau de France, arrive à son terme et doit être votée le 12 février. Dans le bassin de la Vilaine et, plus généralement, partout en France, élus, agriculteurs, associations, scientifiques et citoyens ont travaillé ensemble avec un objectif : garantir une eau de qualité pour toutes et tous.

C'est le fruit de quatre ans de débats, d'expertises et de compromis : quatre ans de démocratie de l'eau. Et vous, monsieur le Premier ministre, vous voulez aujourd'hui tout suspendre? Votre moratoire sur l'eau n'est pas une pause, c'est un renoncement : un renoncement aux années de travail collectif *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS)* et à notre responsabilité envers les générations futures. Face aux colères agricoles légitimes – je salue mes douze collègues socialistes qui sont aujourd'hui à Strasbourg, aux côtés des paysans, contre le Mercosur –, vous n'apportez qu'une seule réponse : sacrifier l'environnement, comme si continuer d'abîmer nos ressources en eau pouvait sauver nos fermes.

M. Emeric Salmon. Que n'avez-vous censuré ce gouvernement?

M. Mickaël Bouloux. Cette logique est mortifère pour notre souveraineté alimentaire, pour notre santé et pour les agriculteurs eux-mêmes, premières victimes des pesticides. Elle est également mortifère économiquement, pour le secteur agro-alimentaire qui a besoin d'une eau de qualité pour fonctionner.

Laissez les commissions locales de l'eau achever leur travail. Les schémas de l'eau sont des actes démocratiques exemplaires. Vous les piétinez pour céder aux calculs politiques court-termistes. L'eau est un bien commun, pas une variable d'ajustement politique.

Mme Caroline Parmentier. Censure! Un peu de courage!

M. Mickaël Bouloux. Quand des milliers de citoyens et de citoyennes descendent dans la rue, comme il y a dix jours, pour manifester contre les pesticides, ce n'est ni de l'idéologie ni une question d'opinion, c'est un cri pour la santé

publique. Monsieur le Premier ministre, levez ce moratoire! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. La qualité de l'eau et la lutte contre les pesticides sont des préoccupations partagées par l'ensemble des forces politiques. Je vous remercie également d'avoir rappelé l'importance de la démocratie locale et les échanges entre les acteurs concernés dans la région de la Vilaine. Un travail a été mené et les parties prenantes sont d'accord pour améliorer la qualité de l'eau.

Le préfet a récemment rencontré le président de la commission locale de l'eau et a réuni l'ensemble des parties prenantes. S'agissant d'un sujet de démocratie locale, il a cependant été considéré qu'il fallait un peu plus de temps pour aboutir à un consensus.

Mme Marie Mesmeur. Trois ans de travail en commun! *(M. Tristan Labais dessine de la main le chiffre trois.)*

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Je suis convaincu que, sur ces questions de gestion de l'eau, plutôt qu'une approche nationale, une approche territoriale, sur mesure, qui prend en considération les besoins des parties prenantes, est nécessaire.

C'est d'ailleurs tout le sens de ce qu'a proposé le Premier ministre *(Mme Marie Mesmeur s'exclame)*, en faveur non seulement de nos agriculteurs mais également d'une approche partagée de la gestion tant qualitative que quantitative de l'eau. Il s'agit de faire remonter l'ensemble des projets bloqués ou trop complexes, d'aider les porteurs de projets à en élaborer de meilleure qualité, aussi bien en amont qu'en aval de la filière, et de lutter plus efficacement contre les pesticides.

Mais on ne peut pas relayer les inquiétudes légitimes de nos agriculteurs à l'Assemblée nationale tout en refusant des mesures utiles de concertation au niveau territorial.

M. Sylvain Maillard. Eh oui! Il a raison!

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Nous avons donc besoin de poursuivre ce travail, qui n'est pas uniforme et nécessite une différenciation territoriale, en évitant de renforcer les conflits *(Mme Marie Mesmeur s'exclame)* et en écoutant les acteurs, dont on s'aperçoit alors que tous sont attachés à la lutte contre les pesticides et à l'obtention d'une meilleure qualité de l'eau pour l'ensemble de nos compatriotes bretons. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)*

Un député du groupe EPR. Excellent!

Mme la présidente. La parole est à M. Mickaël Bouloux.

M. Mickaël Bouloux. On ne protège pas l'eau en noyant la démocratie locale. Laissez les parlements locaux de l'eau délibérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Monsieur le ministre de l'intérieur, les sapeurs-pompiers volontaires attendent depuis plus de trois ans que la promesse du gouvernement soit tenue. En avril 2023, lors des débats sur la réforme des retraites, il a été prévu d'accorder des trimestres de retraite aux sapeurs-pompiers

volontaires ayant accompli un engagement d'au moins dix ans, de façon continue ou non. Le gouvernement s'était engagé à ce que le décret soit pris avant le 31 décembre 2023.

Pourtant, plus de deux ans après, les sapeurs-pompiers volontaires attendent toujours que cette mesure de fidélisation soit appliquée. Il faut préserver pourtant le modèle français de sécurité civile, qui repose sur l'engagement des volontaires aux côtés des professionnels.

M. Ian Boucard. Il a raison !

M. Pierre Cordier. Les tergiversations du gouvernement, qui semble vouloir revenir sur la promesse faite aux près de 200 000 hommes et femmes engagés comme sapeurs-pompiers volontaires, ne sont pas acceptables.

M. Michel Herbillon. Il a raison, ce n'est pas possible !

M. Pierre Cordier. Leur engagement dans les petites casernes de nos territoires est indispensable et vous le savez. Secours d'urgence aux personnes ou interventions contre le feu : ces hommes et ces femmes, qui s'engagent en moyenne douze ans, méritent la reconnaissance de la nation. Derrière eux, ce sont aussi des familles entières qui tremblent et qui attendent leur retour, car les pompiers risquent souvent leur vie pour sauver nos concitoyens.

M. Thibault Bazin. C'est vrai !

M. Pierre Cordier. Ma question est simple : allez-vous enfin signer un décret conforme à l'engagement pris par le gouvernement, en accordant un trimestre de bonification de retraite dès dix années d'engagement pour tous les sapeurs-pompiers volontaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Michel Herbillon. Il est temps !

M. Ian Boucard. Très bonne question !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Vous avez raison de louer l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Je le fais à mon tour, en saluant leur engagement ce week-end encore, dans l'Aude et dans l'Hérault, touchés par des inondations : plus de 200 d'entre eux sont intervenus aux côtés des professionnels. Nous savons ce que nous devons aux sapeurs-pompiers volontaires et, de manière générale, au volontariat.

Vous me posez une question très précise, à laquelle je répondrai donc très précisément : oui. La réponse a été décalée dans le temps. Je m'étais engagé ici même, dans cet hémicycle, à ce que le fameux décret soit publié avant le 31 décembre. Cela n'a pas été le cas puisque des consultations ont été engagées et que le Conseil d'État nous a demandé de l'amender, ce que nous avons fait.

Il y a donc bien un décret, qui doit être signé aujourd'hui (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe RN*), pour une publication dans les jours à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

Mme Caroline Parmentier. Quel hasard !

M. Thomas Ménagé. C'est incroyable !

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Comme le précise la disposition législative, il prévoira bien le bénéfice d'un trimestre au bout de dix ans de service.

Nous en parlons à l'instant avec le Premier ministre : ce décret en est à l'étape de notre signature. L'engagement sera donc tenu. Je vous prie de nouveau de m'excuser pour avoir

annoncé une publication avant le 31 décembre, mais nous respectons l'État de droit et nous avons tenu compte de la demande d'amendement formulée par le Conseil d'État. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. Ian Boucard. Bravo ! Cordier a senti le coup ! (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Je crois que tous les députés sont enfin satisfaits de cette réponse, car nous attendions cette annonce depuis très longtemps. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*) Plus globalement, il serait judicieux, quelles que soient les mesures décidées, de réduire le temps entre leur annonce et leur effectivité. Nous pouvons tous et toutes nous réjouir de cette annonce. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. Je vous rappelle que nous consacrerons le 10 février prochain une séance publique à l'application des lois et aux décrets d'application qui suivent leur vote.

ÉTAT DE L'HÔPITAL PUBLIC

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Mesmeur.

Mme Marie Mesmeur. Hier, Oxfam publiait un rapport consternant : les riches, chouchoutés par votre gouvernement, n'ont jamais été aussi riches : 53 milliardaires français gagnent autant que 32 millions de personnes réunies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Pendant ce temps, les Français payent votre politique de leurs vies : le 6 janvier, une femme de 53 ans est morte sur le parking des urgences de l'hôpital d'Aix-en-Provence, en attendant sa prise en charge. Le 9 janvier, aux urgences saturées de Saint-Nazaire, une femme est morte, installée sur un brancard dans une zone d'attente surchargée. Le 11 janvier, deux patients sont morts aux urgences de Rennes. Les urgences, submergées, sont devenues des couloirs de la mort.

Car il faut savoir que les brancards envahissent tous les espaces, même les box prévus pour le matériel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Le CHU de Rennes, dimensionné pour 150 passages par jour, en accueille en moyenne 250 !

Vous pouvez tenter de justifier cette saturation par l'épidémie de grippe ou par la grève des médecins libéraux, mais les épidémies hivernales sont prévisibles – elles reviennent chaque année.

Quant à la grève des médecins, elle est justement le symptôme de la casse organisée du système de santé. (*Mêmes mouvements.*)

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Exactement !

Mme Marie Mesmeur. Les vrais problèmes sont connus depuis des années : ce sont vos coupes budgétaires, la tarification à l'acte, l'aggravation des déserts médicaux et le management, qui se limite à celui d'un gestionnaire. En dix ans, vous avez fermé 43 000 lits. (*Mêmes mouvements.*) Votre budget, dans lequel vous coupez plus de 3 milliards sur la santé, est directement responsable de l'asphyxie des hôpitaux publics. Ces derniers ne tiennent que grâce au courage et au dévouement absolu des personnels de santé, celles et ceux que vous appeliez en 2020 les travailleurs essentiels. (*Mêmes mouvements.*)

Or, aujourd'hui, les soignants sont épuisés. Infirmiers, médecins, aides-soignantes, brancardiers, manipulateurs radio, techniciennes ou encore agents d'accueil : tous tiennent sur les nerfs, par devoir, la boule au ventre parce qu'ils craignent de faire une erreur.

Au CHU de Rennes, comme partout en France, ils ont débrayé – c'est dire à quel point la situation est grave. Ils demandent la réouverture de lits, de meilleures conditions de travail et la création de services d'urgences et de maternités de proximité. (*Mêmes mouvements.*)

Alors, madame la ministre de la santé, quand aurez-vous des remords ? Quand ferez-vous contribuer les cinquante-trois milliardaires ? Quand regarderez-vous en face les soignants et les morts des urgences ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Un député du groupe LFI-NFP. Et aux fossoyeurs de l'hôpital public !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Permettez-moi tout d'abord d'excuser Mme la ministre de la santé, retenue au Sénat.

Je tiens à exprimer le soutien du gouvernement aux familles endeuillées que vous avez évoquées,...

M. Ugo Bernalicis. Encore heureux !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. ... mais aussi aux hôpitaux. La situation que vous avez décrite est terrible mais les réponses existent. La première d'entre elles est la loi de financement de la sécurité sociale, qui permet d'augmenter les moyens de ces hôpitaux.

Un député du groupe LFI-NFP. Même vous n'y croyez pas !

Mme Marie Mesmeur. Trois milliards en moins !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. Vous l'avez dit, le CHU de Rennes est confronté à une situation difficile en raison d'épidémies telles que la grippe.

Mme Marie Mesmeur. Il n'y a pas que Rennes : Saint-Nazaire, Aix-en-Provence...

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. L'agence régionale de santé de Bretagne a donc décidé de déclencher le plan Blanc, bien sûr,...

Mme Marie Mesmeur. Vous êtes si prévisible !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. ... mais aussi le plan Orsan-Epiclim, qui permet de faire appel, de façon solidaire, aux structures de santé situées dans les environs pour obtenir un renfort médical et ainsi mieux répondre aux besoins.

S'agissant des difficultés que rencontre l'hôpital de Rennes en matière de dialogue social, la situation est suivie de très près par la ministre et par l'ARS. Cet après-midi même se tient une réunion entre l'hôpital et les syndicats afin de trouver des voies de passage et de résoudre ce problème.

Mme Marie Mesmeur. Des voies de passage pour les morts !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. Enfin, nos hôpitaux ont réellement besoin d'un soutien financier ;...

Mme Marie Mesmeur. Pas de mesures d'austérité !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. ... à cet égard, la loi de financement de la sécurité sociale – contre laquelle vous avez voté – fait avancer les choses.

Mme Marie Mesmeur. Trois milliards en moins !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. Des solutions et des améliorations sont apportées pour aider les établissements à se réorganiser et à faire face aux problèmes que vous avez évoqués.

M. Aurélien Le Coq. Avec moins d'argent !

DROITS DE DOUANE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Lebec.

Mme Marie Lebec. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, après une année de présidence Trump, l'Europe se réveille presque chaque jour au rythme de ses déclarations. Chaque matin peut devenir un jour risqué pour l'Europe, menacée par les décisions trumpiennes.

Les déclarations récentes du président Trump visant à imposer de nouveaux droits de douane de 10 % à huit pays européens, dont la France, au motif de leur opposition à un projet de rachat ou d'annexion du Groenland sont profondément illégitimes. Elles traduisent une volonté assumée d'utiliser le commerce comme arme politique, y compris contre des partenaires et alliés historiques. À cela s'ajoute la menace d'une taxe de 200 % sur les vins et champagnes français.

M. Thibault Bazin. Inadmissible !

Mme Marie Lebec. Que ces taxes s'élèvent à 10 % ou à 200 %, elles marquent la volonté de nous exclure du marché américain et constituent une menace réelle pour nos exportateurs, pour nos filières industrielles et agricoles stratégiques et pour l'emploi. L'Europe ne peut accepter d'être menacée à coups de droits de douane comme on brandit une arme.

Dans ce contexte, nous saluons avec force la position du président de la République, qui a appelé à activer l'instrument antioercition européen.

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme Marie Lebec. Il faut agir. L'Europe, grande puissance économique, ne peut se contenter de subir mais doit être offensive et utiliser pleinement ses outils de défense commerciale. Si c'est nécessaire, alors oui, il faudra recourir à des restrictions d'accès au marché européen, à des mesures de gel sur les investissements ou encore à des réponses tarifaires proportionnées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. Jean-Paul Mattei applaudit également.*)

Comme l'a rappelé notre président de groupe, Gabriel Attal, dans les colonnes du *Parisien*, « c'est un test de solidarité et de force pour l'Europe ». En effet, dans sa réponse, l'Europe doit être unie.

Pouvez-vous nous préciser les impacts qu'auraient de tels droits de douane sur notre économie et sur nos secteurs les plus exposés ?

D'autre part, comment le gouvernement entend-il mobiliser les leviers de l'Union européenne pour que l'Europe réponde fermement aux États-Unis, protège ses intérêts et fasse respecter le droit international ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique*. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, vous, votre groupe et votre président de groupe. Vous faites partie des parlementaires qui, face aux coups de boutoir assénés régulièrement aux frontières orientales de l'Europe, en Extrême-Orient et, depuis un an, en Occident, souhaitent que la France et l'Europe ne courbent pas l'échine. (*Rires sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Hervé de Lépinau. Vous êtes des carpettes à Bruxelles !

M. Roland Lescure, *ministre*. Cette volonté, affirmée par plusieurs hommes et femmes politiques, dans votre groupe et ailleurs, est essentielle, aussi bien aujourd'hui que demain, en 2027 et plus tard. Car la réaction de la France et de l'Europe – tiendront-elles ou courberont-elles l'échine ? – fera l'objet d'un des débats importants à venir.

Je me trouvais hier à Berlin avec mon homologue allemand. Pour la première fois, les tarifs commerciaux, qui sont des armes économiques, sont utilisés, vous l'avez dit, à des fins géopolitiques, qui plus est face à des alliés historiques – la France et les États-Unis sont amis depuis deux cent cinquante ans.

C'est évidemment inacceptable. Nous devons réagir en tant que Français et en tant qu'Européens, mais nous ne sommes pas les seuls concernés : les Anglais, les Norvégiens et demain les Canadiens seront aussi visés par des menaces de ce type.

Vous l'avez dit, le président de la République a expliqué clairement que nous ne devons nous priver d'aucun des instruments disponibles – car ils existent – pour affirmer la force de l'Europe et de son marché unique : les accords commerciaux en vigueur, les tarifs votés en Europe et suspendus jusqu'à fin février ou encore l'accord anticoncurrence que vous avez cité. Rien ne doit être écarté.

Nous devons faire feu de tout bois, avec pour objectif premier que cette menace ne soit pas mise à exécution. Nous pouvons encore y parvenir à condition de nous engager, y compris avec les Américains. Le président de la République vient d'annoncer à Davos qu'il souhaitait la tenue d'un sommet du G7.

M. Thierry Tesson. Nous ne sommes pas rassurés !

M. Roland Lescure, *ministre*. À mon niveau, je souhaite réunir les ministres des finances du G7. Nous devons donc nous engager, parler mais aussi résister. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Lebec.

Mme Marie Lebec. Le groupe Ensemble pour la République reste pleinement engagé pour une Europe souveraine qui ne se laisse pas intimider, qui sait se défendre et faire respecter ses intérêts face aux pratiques commerciales agressives, d'où qu'elles viennent. Je vous remercie pour votre engagement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations et rires sur quelques bancs du groupe RN.*)

MORT D'EL HACEN DIARRA

Mme la présidente. La parole est à Mme Danielle Simonnet.

Mme Danielle Simonnet. « Vous m'étranglez, vous m'étranglez, vous m'étranglez ! » Ce sont les derniers mots prononcés par M. El Hacen Diarra, dans la vidéo prise par un voisin, témoin de son interpellation par la police dans la

nuit du 14 au 15 janvier dans le 20^e arrondissement de Paris, et sur laquelle on voit clairement des policiers le frapper à terre. Il aurait aussi subi un coup de taser en mode contact.

Quelques heures plus tard, El Hacen Diarra est mort au commissariat. L'autopsie atteste de violences gravissimes.

El Hacen Diarra avait 35 ans. Il habitait dans un foyer de travailleurs migrants. Le soir, il avait l'habitude de prendre l'air, de fumer une cigarette et de boire son café en face de chez lui. Ses proches le décrivent comme quelqu'un de calme, gentil, souriant, discret, un peu dans son monde.

Mes collègues et moi-même voulons présenter de nouveau nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Leur douleur est immense.

Cela fait des années qu'avec les délégués des foyers et le Collectif pour l'avenir des foyers, nous dénonçons un harcèlement, en matière de contrôle au faciès, dicté par une politique du chiffre dans la chasse aux sans-papiers, qui provoque de manière systématique des violences policières et racistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – « Oh ! » sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Caroline Parmentier. C'est inadmissible !

Mme Danielle Simonnet. Nous n'oublions pas, dans le 20^e arrondissement, le décès de Lamine Dieng et les trois enfants à scooter qui auraient pu mourir ni, partout en France, les décès consécutifs à des violences policières qui ne cessent d'augmenter.

Nous sommes attachés à une police qui soit républicaine mais c'est un devoir de se mobiliser quand elle ne l'est pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur, avez-vous transmis vos condoléances à la famille de la victime ? (« Oh ! » *sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Allez-vous suspendre le temps de l'enquête les policiers ayant participé à cette interpellation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.*)

Quels réformes en profondeur et changements de doctrine allez-vous engager pour que cessent les décès de citoyens tués par des policiers lors d'interpellations ?

Quand créerez-vous enfin une autorité administrative indépendante – car nous sommes la seule démocratie dans laquelle un corps de policiers contrôle les policiers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, avez-vous conscience des conséquences qu'entraînerait l'absence d'action de votre part si la France basculait dans un régime illibéral autoritaire ?

Vérité et justice pour M. El Hacen Diarra ! (*Les députés du groupe EcoS se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, *ministre de l'intérieur*. La mort d'un homme est toujours un drame et, en tant que ministre de l'intérieur, je le vis aussi comme tel. Cependant, je me dois de rappeler le contexte afin de corriger certains de vos propos.

En effet, dans la nuit du 14 au 15 janvier, un contrôle a été effectué sur un individu qui roulait une cigarette de cannabis. Les policiers ont voulu le palper mais il a refusé d'être contrôlé.

M. Antoine Léaument. Et ça mérite la peine de mort ?

M. Laurent Nuñez, ministre. Une altercation a eu lieu. L'homme a entraîné deux policiers dans sa chute. Il a en effet été fait usage du taser sur son mollet.

M. Antoine Léaument. Tout ça pour un joint !

M. Laurent Nuñez, ministre. Il a été conduit au poste de police sans incident particulier. Une fois arrivé au poste, M. Diarra a fait un malaise cardiaque.

M. Antoine Léaument. menteur !

M. Laurent Nuñez, ministre. Les policiers ont immédiatement réagi en appelant les pompiers.

Mme Danielle Simonnet. Et l'autopsie ? Et la vidéo ?

M. Laurent Nuñez, ministre. J'y viens ! Comme toujours en pareille situation dans un État de droit, l'Inspection générale de la police nationale, dirigée par un magistrat, a été saisie par le parquet de Paris. Une enquête est en cours.

De nombreuses vidéos sont disponibles, y compris celles qui ont été prises au sein du commissariat. La vidéo filmée par un particulier n'est pas la seule.

M. Antoine Léaument. Heureusement que cette vidéo est là, parce que les policiers affirmaient le contraire de ce qu'on y voit !

M. Laurent Nuñez, ministre. D'ailleurs, cette vidéo a été versée au dossier. Elle fait bien état de coups portés sur cet individu. Cependant, de là à en déduire que ces deux coups ont été mortels, il y a un pas que je ne franchirai pas car une enquête judiciaire est en cours. Le parquet a rendu public un rapport d'autopsie qui conclut que l'on ne connaît pas encore les causes de la mort.

Mme Gabrielle Cathala. Alors pourquoi parlez-vous d'arrêt cardiaque ?

M. Laurent Nuñez, ministre. Des investigations médicales complémentaires ont été demandées. À ce stade, selon le parquet, la mort est due à un arrêt cardiaque.

Sur ce cas particulier, et de façon plus globale, il faut se garder de se livrer à des considérations générales à propos, par exemple, de violences policières systémiques.

M. Paul Vannier. Vous les encouragez !

M. Laurent Nuñez, ministre. Je fais confiance à la justice, qui fera toute la lumière sur cette affaire. Par ailleurs, je n'ai évidemment aucune raison de suspendre les fonctionnaires de police dont il est question.

Mme Danielle Simonnet. C'est honteux de ne pas les suspendre !

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Mme la présidente. La parole est à M. Michaël Taverne.

M. Michaël Taverne. Monsieur le ministre de l'intérieur, tout d'abord, il aurait été opportun de rappeler à l'extrême gauche antiflics qu'elle tient des propos absolument inadmissibles envers nos policiers et nos gendarmes lorsqu'elle parle, de façon, scandaleuse, de racisme systémique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Hervé de Lépinau. Le ministre n'a rien dit !

Mme Danielle Simonnet. Voilà qui sont vos alliés, monsieur le ministre !

M. Michaël Taverne. Vous et votre gouvernement symbolisez plus que jamais la faillite de l'État en matière de politique de sécurité. Les chiffres sont désastreux. Au bout de huit ans de macronisme, le bilan est sans appel : vous avez livré notre pays à la voyoucratie, à la criminalité organisée et à l'immigration massive et incontrôlée. Alors que les Français sont inquiets, votre technique pour les rassurer reste la même : le blabla, encore et toujours.

Je pense particulièrement à nos compatriotes ultramarins, notamment de Guadeloupe, confrontés à un désastre scandaleux sur le plan sécuritaire. En 2025, on y comptait 52 homicides – un chiffre qui s'élèverait à 220 si on le rapportait à l'agglomération marseillaise –, dont une majorité liée au banditisme et à la criminalité organisée.

Or vous regardez la situation se dégrader comme on regarde une caravane passer. Votre prédécesseur, Bruno Retailleau, avait promis des moyens supplémentaires pour l'arc Antilles-Guyane, point de passage des narcotrafiquants et des trafiquants d'armes. Que s'est-il passé depuis ? Rien.

Tout comme les magistrats, les membres de la police judiciaire, notamment en Guadeloupe, sont épuisés et écoeurés à la suite du lancement par le garde des sceaux de la réforme de la PJ. Malgré les critiques et le constat d'échec, qu'avez-vous fait ? Rien.

Il est vrai que les macronistes ne se mangent pas entre eux. L'erreur est humaine mais persévérer est diabolique. Où en est votre réflexion sur le plan Investigation ? Nulle part, là encore.

Le parquet national anti-criminalité organisée est entré en fonction le 5 janvier dernier, grâce notamment au vote de notre groupe et de l'UDR lors de l'examen du texte relatif à la lutte contre le narcotrafic. Doté de seize magistrats spécialisés, il ne peut être efficace si les enquêteurs de police et de gendarmerie ne peuvent travailler avec des outils performants. Or vous n'avez toujours rien fait sur ce point. Heureusement que, chaque jour, des hommes et des femmes courageux assurent la sécurité des Français au péril de leur vie.

Monsieur le ministre, vous qui incarnez la faillite sécuritaire macroniste, qu'avez-vous encore à apporter aux Français – à part vos excuses pour avoir mis notre pays dans l'état que nous connaissons ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Loin de m'excuser, je me félicite de tout ce que nous avons mis en œuvre depuis 2017 (*Murmures sur les bancs du groupe RN*) : nous avons augmenté les effectifs de police et renforcé la coordination entre les services, notamment pour lutter contre la criminalité organisée. Nous avons refondu l'Office français antistupéfiants et promulgué la loi contre le narcotrafic.

M. Laurent Jacobelli. Ça ne marche pas !

M. Laurent Nuñez, ministre. Le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants ne cesse d'augmenter et la délinquance en matière d'atteinte aux biens baisse d'année en année. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*) Je vais poursuivre l'action et continuer à honorer nos engage-

ments, comme l'ont fait Gérald Darmanin et Bruno Retailleau, y compris en outre-mer, notamment en Guadeloupe. Nous tenons en particulier les promesses faites par Bruno Retailleau : les effectifs, dont ceux de la police judiciaire, ont été augmentés dans toutes les Antilles comme en Guyane ;...

M. Emeric Salmon. Le nombre de morts aussi !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...une unité et un laboratoire balistiques ont été créés. Vous le savez, les escadrons de gendarmes mobiles en outre-mer sont au nombre de trente-quatre, soit la moitié du contingent déployé sur le territoire national. Nous faisons donc des efforts et nous allons les poursuivre pour mieux lutter contre la délinquance, partout sur le territoire national.

Ce ne sont pas des paroles mais des actes : des plans d'action, des points de deal ciblés, des interpellations quotidiennes. Les policiers et les gendarmes s'engagent tous les jours pour lutter contre les trafics. Or, comme vous le reconnaissez vous-même, ils sont dirigés par des autorités politiques. J'ai occupé, durant ces dix dernières années, des fonctions très importantes en matière de sécurité et je ne peux pas vous laisser dire que nous serions dans le blabla.

Mme Estelle Youssouffa. Tout va bien, en somme !

M. Laurent Nuñez, ministre. Il m'est arrivé d'attendre, dans la nuit, que l'on tape à la porte pour interpellier des trafiquants ; si vous l'avez également fait, tant mieux, mais vous devez alors vous féliciter de notre action depuis huit ans. Je vous rassure donc : nous allons continuer d'agir. Il nous faut cependant un budget, notamment pour renforcer la filière de la police judiciaire de 700 postes.

POLICE JUDICIAIRE

Mme la présidente. La parole est à M. Sacha Houlié.

M. Sacha Houlié. Depuis hier, la presse nationale et locale fait état de la remise du rapport de l'Inspection générale de la police nationale sur les graves dysfonctionnements ayant entraîné la mort d'Inès Mecellem, le 8 septembre 2025, à Poitiers. Cette jeune femme a été mortellement agressée à son domicile par son conjoint, qui venait d'être relâché après avoir été interpellé pour l'avoir poursuivie dans les rues du centre-ville. Des logiciels défaillants n'auraient pas permis de consulter les cinq plaintes précédentes de la victime ni la fiche de recherche qui avait été émise. La procureure de la République décidera des poursuites, mais cette affaire est caractéristique des difficultés majeures que rencontre la police judiciaire.

La crise est d'abord budgétaire. Votre prédécesseur Bruno Retailleau avait opéré une coupe de 400 millions d'euros en 2025, ramenant de 3,5 à 3,1 milliards le budget de la police d'investigation. Même en 2026, il manquera encore 100 millions par rapport à 2024.

C'est aussi une crise des vocations, traduite dans le schéma d'emploi nul décidé en 2025. Le défaut d'attractivité de la filière a encore été relevé dans un rapport de la commission des lois il y a quelques jours. Les incidences locales sont graves : dans mon département de la Vienne, le service interdépartemental de la police judiciaire compte quatorze postes vacants et il n'y a que trois agents pour traiter près de 500 procédures de violences intrafamiliales. Un officier de police judiciaire chargé du suivi des dossiers de viols et d'agressions sexuelles m'a fait ce témoignage glaçant : parti en formation en laissant quatre-vingts dossiers non traités, il a retrouvé à son retour, trois mois plus tard, cinquante procédures supplémentaires, toutes urgentes. Ces problèmes sont

connus et laissent craindre le risque de classement sans suite de nombreuses procédures, au titre du triste motif 72 : défaut de traitement de la procédure dans un délai raisonnable.

Monsieur le ministre de l'intérieur, que comptez-vous entreprendre pour restaurer la grandeur et l'efficacité de la police judiciaire ? Comment allez-vous la doter de moyens suffisants pour conduire ses missions et travailler utilement, notamment dans mon département ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Votre question se décompose en deux parties.

S'agissant de l'affaire que vous évoquez, une enquête administrative a été ouverte pour comprendre pourquoi le service de police qui avait interpellé un individu quelques heures avant le meurtre qu'il allait commettre l'a relâché. Elle déterminera si le dysfonctionnement est lié aux informations dont disposait le service ou bien à leur mauvaise interprétation par celui-ci. Laissons l'enquête suivre son cours. Une plainte pour non-assistance à personne en danger a été déposée par la famille ; elle sera instruite. Quant au rapport de l'IGPN en ma possession, je le remettrai aux autorités judiciaires. En attendant, je me garde de tout jugement imputant la faute à tel ou tel.

La revalorisation de la police judiciaire, vous avez raison, est un enjeu important. Il faut rendre la filière attractive et la doter de moyens lui permettant d'être efficiente. Vous le savez, le projet de budget prévoit une augmentation des effectifs ; mais il faut également agir pour simplifier les procédures de traitement des dossiers. Nous travaillons, avec le garde des sceaux, à un allègement de la procédure pénale, qui doit devenir moins complexe, moins rébarbative, plus facile d'accès. Cette indispensable simplification fait partie des priorités que m'a fixées le Premier ministre : le stock des procédures témoigne malheureusement de l'urgence à agir.

Mme la présidente. La parole est à M. Sacha Houlié.

M. Sacha Houlié. Le problème des effectifs reste entier : à Poitiers, ils n'ont pas augmenté depuis vingt ans, malgré l'accroissement du nombre de procédures. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

SITUATION INTERNATIONALE

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Lecamp.

M. Pascal Lecamp. En 1945, l'Europe se reconstruisait et contribuait à l'établissement d'un nouvel ordre mondial, fondé sur le droit international et l'idéal d'une paix tant attendue. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Abîmé par son immobilisme, parfois son impuissance, le système multilatéral s'essouffle – en particulier quand son architecte américain lui porte des coups, assimilables à des déclarations de guerre, qui pourraient lui être fatals. Les États-Unis menacent aujourd'hui directement la souveraineté territoriale de l'Europe et exercent un chantage aux droits de douane. Dans ce contexte, plus question de ratifier l'accord avec les États-Unis négocié par la Commission européenne cet été. En effet, quel crédit y apporter quand le président Trump en change les termes au détour d'un tweet ?

En même temps, le Conseil de la paix que le président Trump veut mettre sur pied, au mépris de l'Otan, s'apparente à un système multilatéral parallèle privatisé, reposant sur la seule puissance financière. Nous ne pouvons légitimer

cette farce par notre participation. La présidence à vie des États-Unis ne ferait que coaliser un pôle américano-centré régnant par la force contre le droit.

Cette nouvelle donne bouleverse les choses car, depuis 1945, nous, Européens, n'envisageons pas la paix sans les États-Unis. Notre logiciel est issu de la guerre froide : à l'Est, l'ennemi ; à l'Ouest, l'allié, le protecteur, le rempart, l'hyperpuissance sous l'aile de laquelle nous nous sommes parfois réfugiés avec complaisance.

La France a souvent été lucide. Du général de Gaulle au président Macron en passant par Jacques Chirac, nous avons défendu une moindre dépendance atlantiste. Mais nous n'avons jamais réussi à convaincre pleinement et à emmener nos partenaires européens.

Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, quelle méthode, quels outils la France compte-t-elle activer pour garantir l'unité européenne face aux provocations incessantes du président Trump ? Sa dernière menace tarifaire, hier, cible seulement six pays de l'Union ; comment persuader nos partenaires européens d'actionner, le cas échéant, par solidarité, l'instrument anticoercition ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Sébastien Delogu. Bon courage pour ce soir... (*Sourires.*)

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. La France ne se soumet ni se soumettra jamais à aucun chantage. Elle conçoit la souveraineté comme indivisible, pour elle-même et pour les autres nations du monde. Elle se souvient avec gratitude du sang versé par les soldats américains sur les plages de Normandie pour sa libération et entend cultiver sa relation historique avec les États-Unis, deux cent cinquante ans après leur indépendance, à laquelle elle avait apporté une contribution décisive. Elle souhaite également œuvrer avec les États-Unis au service de la paix et de la sécurité du monde, comme elle le fait aujourd'hui au Liban ou en Syrie. Mais lorsque les États-Unis formulent une proposition inacceptable, elle assume pleinement de leur dire non.

Non à la remise en question de l'intégrité d'un territoire européen placé sous la protection de l'Otan. Non à la contestation de règles que les peuples européens se sont données librement et démocratiquement pour protéger leur débat public. Non aux sanctions qui ont récemment visé des personnalités européennes, notamment un ancien ministre et vice-président de la Commission européenne français. Oui à la mise en œuvre du plan de paix présenté par le président des États-Unis, que nous soutenons sans réserve, mais non à la création d'une organisation qui, telle qu'elle se présente, viendrait se substituer aux Nations unies. Non à la menace de droits de douane, brandie comme un chantage pour obtenir des concessions injustifiables.

Dans ce contexte, la France soutient la suspension de l'accord commercial avec les États-Unis voulu par le Parlement européen. Si la coercition devait se matérialiser, alors l'Europe en tirerait toutes les conséquences. La Commission s'y prépare et dispose pour cela d'instruments puissants. La France ne cédera devant aucun chantage, aucune coercition, d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit. Ceux qui en doutent peuvent se plonger dans notre histoire pour s'en convaincre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

STATUT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Le 26 juin 1988, la poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou marque un processus unique de décolonisation qui ouvre quarante ans de paix civile en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Pour la première fois de son histoire, la France pouvait réussir une décolonisation négociée d'une colonie de peuplement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Pour cela, des principes devaient être respectés : le gel du corps électoral, la méthode du consensus. Mais le macronisme est arrivé, avec son irresponsabilité, son extrémisme et son inconséquence, qui en ont fini avec l'indispensable neutralité de l'État. (*Mêmes mouvements.*)

M. Erwan Balanant. Non mais on rêve !

M. Sylvain Maillard. N'importe quoi ! Ils ont voté !

M. Bastien Lachaud. En mai 2024, vous avez voulu forcer le dégel du corps électoral sans accord préalable. Résultat ? Quinze morts et un archipel au bord du gouffre. Depuis juillet 2025, vous continuez à vouloir passer en force. Après le refus du FLNKS, représentant légitime du peuple premier, comment osez-vous parler d'accord de Bougival et d'accords Élysée-Oudinot ? Vous balayez toute la méthode mise en avant par Michel Rocard, tout l'esprit de la poignée de main, toute la volonté de destin commun pour les Calédoniens (*Mêmes mouvements*), rendue possible par un geste unique dans l'histoire, à Nainville-les-Roches, où les Kanaks ont partagé leur droit à l'autodétermination reconnu par le droit international.

C'est dans cette histoire longue que nous nous inscrivons. C'est en vertu de Nouméa que nous refusons votre passage en force. C'est cette histoire que vous rompez.

En réalité, vous ne voulez pas d'une solution consensuelle. Emmanuel Macron ne veut qu'une seule chose : la Nouvelle-Calédonie française. Mais à la fin, vous perdrez tout car rien n'arrête un peuple qui se lève pour son droit à l'autodétermination. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le Premier ministre, combien de morts en Kanaky-Nouvelle-Calédonie faudra-t-il pour que vous cessiez enfin le passage en force, que vous convoquiez les élections provinciales en respectant l'esprit et la lettre de ce que le peuple français a voté, de notre Constitution, de l'accord de Nouméa ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer. Monsieur Lachaud, avec tout mon respect, vous racontez n'importe quoi.

M. Sylvain Maillard. Ah !

M. Erwan Balanant. Mais avec respect !

M. Laurent Jacobelli. Ça, c'est très bon !

Mme Naïma Moutchou, ministre. Le FLNKS n'a jamais été exclu de quoi que ce soit.

M. Bastien Lachaud. C'est vous qui racontez n'importe quoi !

Mme Naïma Moutchou, ministre. Il a été sollicité, il était attendu comme les autres ; il a fait le choix de ne pas venir – dont acte. La politique de la chaise vide n'a jamais contribué au compromis, jamais apporté de solutions.

Faut-il attendre indéfiniment, pendant que le territoire de la Nouvelle-Calédonie s'écroule? (*Mme Mathilde Panot s'exclame.*) Non, bien sûr. Nous avançons donc avec ceux qui veulent avancer.

Mme Mathilde Panot. Quelle honte!

Mme la présidente. Madame Panot, s'il vous plaît!

Mme Naïma Moutchou, ministre. Il est facile de donner des leçons depuis Paris. Tournez votre regard vers le territoire calédonien, considérez ce qui s'y passe!

Mme Mathilde Panot. Vous êtes des irresponsables, des incendiaires!

Mme la présidente. Madame la présidente Panot!

Mme Naïma Moutchou, ministre. Vous pouvez crier, cela restera faux.

Vous évoquez un nouveau passage en force, mais de quoi parlez-vous? Quatre jours de discussions à Paris, après des semaines et des mois d'échanges, depuis l'été dernier, avec les forces politiques qui ont fait le choix courageux de se confronter et de débattre – ce n'était pas facile car elles ont aussi des cibles dans le dos: des non-indépendantistes, des progressistes, des centristes, mais également, pardon de le dire, des indépendantistes. Vous qui aimez la représentativité, n'oubliez pas que le segment indépendantiste est aussi représenté par l'Union nationale pour l'indépendance et le Parti de libération kanak.

Ces discussions, parfois rugueuses, ont donné lieu à un accord global – j'aimerais que l'on parle aussi du fond – qui permettra à la Calédonie, demain, de marcher sur ses deux jambes, institutionnelle et économique. Parlons de ce qui intéresse les habitants: l'économie, la possibilité de la redresser et d'offrir des perspectives. Un processus parlementaire aura lieu: j'espère que vous serez à la hauteur et ne jouerez pas les petits bras.

M. Éric Coquerel. Irresponsables!

Mme la présidente. Le Parlement sera pleinement informé puisque nous réunissons le groupe de contact sur la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui à 18 heures avec l'ensemble des forces politiques calédoniennes présentes à Paris. J'invite chaque groupe à être représenté dans cet espace de dialogue.

EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

Mme la présidente. La parole est à Mme Camille Galliard-Minier.

Mme Camille Galliard-Minier. Ma question s'adresse à madame la ministre de la santé. Depuis mars 2021, l'expérimentation de l'accès aux médicaments à base de cannabis change la vie de plusieurs milliers de patients dans notre pays...

Mme Élixa Martin. Démago!

Mme Camille Galliard-Minier. ...atteints de douleurs chroniques intenses, de cancers, d'épilepsie pharmacorésistante, de maladies neurologiques graves, parfois en soins palliatifs, pour qui toutes les autres options thérapeutiques ont échoué. Les médicaments à base de cannabis élargissent l'arsenal thérapeutique pour ces patients. Le cannabis médical leur a permis de soulager les douleurs, d'apaiser l'anxiété, de retrouver le sommeil et l'appétit, donc d'améliorer leur qualité de vie.

Derrière cette expérimentation, il y a des visages, des parcours de souffrance, des familles qui vivent avec l'angoisse permanente de la douleur et de la rechute.

Mme Élixa Martin. Démago!

Mme Camille Galliard-Minier. À l'approche de l'échéance du 31 mars 2026, qui marque la fin de l'expérimentation, nous replongeons ces patients dans l'incertitude. Ces patients ont besoin de visibilité, de sécurité, de perspectives. Pouvez-vous confirmer solennellement que l'accès au cannabis thérapeutique sera prolongé au-delà du 31 mars 2026, afin qu'aucun patient ne se retrouve, du jour au lendemain, privé de son traitement?

Ensuite, quel est le calendrier précis de publication du décret relatif aux médicaments à base de cannabis mentionné à l'article L. 5121-1 du code de la santé publique, validé par le Conseil d'État cet été, qui permettra à l'Agence nationale de sécurité du médicament d'instruire les dossiers afin de délivrer les autorisations de ces médicaments?

Enfin, quand le décret permettant à la Haute Autorité de santé de mener l'évaluation du service médical rendu par ces médicaments sera-t-il publié? Cette étape est elle aussi indispensable pour engager les discussions sur le prix et le remboursement, sans lesquelles ce traitement restera hors de portée pour beaucoup de patients. Ces patients attendent des décisions concrètes à la hauteur de leurs souffrances réfractaires et de leur dignité. Nous leur devons des réponses. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées. Je souhaite d'abord rassurer les familles et les patients concernés par ces traitements expérimentaux, en confirmant que l'expérimentation sera bien prolongée au-delà de fin mars 2026 et que le traitement qui leur est administré ne souffrira d'aucune rupture. Ensuite, je reconnais avec vous que les délais sont longs pour la finalisation de cette expérimentation. Cela s'explique par l'exigence forte de construire un cadre solide et pérenne.

Vous avez évoqué plusieurs textes. Le décret relatif aux dispositions réglementaires qui visent les médicaments à base de cannabis a bien été validé par le Conseil d'État. Sa publication interviendra en même temps que celle du décret en Conseil d'État relatif à la prise en charge de ces médicaments. Cette parution permettra à l'ANSM d'instruire les dossiers et de délivrer les autorisations réglementaires. Suivra l'examen de ces médicaments par la HAS, leur inscription dans un cadre adapté et sécurisé, dans un cadre de contrôle, ainsi que la prise en charge suivant les résultats de l'évaluation par la HAS.

Le décret qui fixe les modalités d'évaluation et le cadre de prise en charge doit faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, dans un esprit de transparence et de rigueur scientifique. C'est une étape essentielle pour garantir le bien-fondé de cette prise en charge et la valeur thérapeutique du cannabis, mais aussi pour sécuriser les modalités de remboursement.

Nous avons aussi demandé à la HAS d'évaluer le bénéfice clinique du cannabis thérapeutique; ces travaux compléteront la publication du décret. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe HOR. – M. Paul Midy applaudit également.*)

PROTECTION DU LYNX BORÉAL

Mme la présidente. La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. Madame la ministre de la transition écologique et de la biodiversité, le lynx boréal est une espèce protégée par la Convention de Washington au niveau international, par la Convention de Bern et la directive « habitats faune flore » au niveau européen, par la loi de 1976 relative à la protection de la nature au niveau national. Le lynx ne s'attaque pas au bétail ; il apporte une contribution exceptionnelle à la régulation des populations d'ongulés, et par voie de conséquence à la régénération des forêts. Dans le massif du Jura, le lynx boréal est devenu un emblème, un symbole de la biodiversité exceptionnelle de nos forêts, un patrimoine vivant dont les habitants du Doubs, du Jura et de l'Ain sont fiers.

De lourdes menaces pèsent, malgré tout, sur cet animal magnifique. Depuis quelques années, des automobilistes jouent à les écraser.

Mme Marie-Christine Dalloz. Faut pas pousser !

Mme Dominique Voynet. Près d'une centaine de lynx ont été tués en cinq ans. Si la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, que je salue, participe activement au programme Ecolynx, le braconnage fait des ravages. Il est revendiqué par des associations communales de chasse agréées, certes minoritaires. Il y a quelques jours, une femelle lynx a été caillassée et gravement blessée dans l'Ain. Incapable de se nourrir, très amaigrie, elle a pu être capturée. L'examen vétérinaire a révélé plusieurs blessures par balle, dont l'une lui a crevé l'œil gauche. Malgré les soins prodigués par le centre Athénas, elle n'a pas survécu. Ses petits, abandonnés, sont condamnés s'ils ne sont pas retrouvés rapidement. Il ne s'agit ni d'un accident, ni d'un cas isolé. Pourtant, ces actes scandaleux ne font jamais l'objet de poursuites dans un pénible climat d'omerta.

Quels moyens entendez-vous mobiliser pour identifier et poursuivre les auteurs de ces tirs ? Quelle stratégie comptez-vous suivre pour mettre un terme à l'impunité des braconniers ? Entendez-vous rappeler à l'ordre les fédérations de chasse régionales et départementales qui cautionnent ces pratiques et trahissent leur mission de préservation de la biodiversité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Karine Lebon applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. Merci d'appeler l'attention de la représentation nationale sur cette femelle lynx boréale victime d'une atteinte extrêmement grave à la biodiversité.

Une députée du groupe LFI-NFP. Vous n'y connaissez rien !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. La justice a été doublement saisie. Une enquête est menée par l'Office français de la biodiversité, et la personne présumée coupable a été entendue le 12 janvier pour s'assurer de l'intentionnalité ou de la non-intentionnalité du délit commis.

Je veux dire la détermination du gouvernement, singulièrement de Mme la ministre Monique Barbut, à préserver la biodiversité et à protéger la population de 200 individus qui se trouve dans l'Est de la France. Ce travail est mené avec WWF, notamment pour remédier aux collisions routières que vous évoquez. Dans cette perspective, le gouvernement

lancera dès 2026 une expérimentation, en installant de nouveaux panneaux de signalisation, en lien avec le ministère des transports et celui de l'intérieur, pour signaler spécifiquement le lynx et éviter les collisions.

Je rappelle que, sur le plan judiciaire, la destruction illégale d'une espèce protégée est passible de 150 000 euros d'amende et de trois ans d'emprisonnement. C'est donc un sujet lourd et très suivi. Votre question me permet également d'apporter tout mon soutien et de souligner tout le mérite du centre Athénas, qui porte secours à la faune sauvage, même s'il n'a malheureusement pas permis de sauver cette femelle lynx.

M. Emmanuel Mandon. Très bien !

HAUSSE DE LA CSG SUR LES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Chaix.

M. Bernard Chaix. Le gouvernement a décidé d'appliquer la hausse de la CSG aux plans d'épargne retraite. Cette décision frappe de plein fouet plus de 11 millions de Français qui ont fait le choix responsable de préparer leur retraite, souvent à la demande même des pouvoirs publics. Je rappelle que le PER a été créé pour encourager l'épargne longue afin de sécuriser les parcours de vie et surtout de compléter un système de retraite très fragilisé.

En assimilant les PER à de simples produits taxables, vous envoyez un signal désastreux. Avec vous, la prévoyance est pénalisée tandis que l'imprévoyance est financée à crédit. Cette hausse de la CSG revient à amputer la retraite de demain pour colmater les déficits d'aujourd'hui. Vous trahissez la parole publique donnée aux épargnants et fragilisez ainsi la confiance dans les dispositifs d'épargne retraite. Alors que notre système de retraite traverse une crise profonde, la responsabilité politique devrait pousser à encourager sans relâche tous les dispositifs d'épargne longue, trop souvent attaqués par la gauche pour des raisons idéologiques. Les PER constituent une réponse indispensable au défi démographique auquel notre pays est confronté. Rien ne justifie que les PER soient frappés par cette hausse, à moins de considérer que les Français prévoyants constituent une variable d'ajustement budgétaire.

Pourquoi faire payer ceux qui anticipent et se montrent responsables pour financer les gabegies d'un système que le gouvernement refuse de réformer ? Le gouvernement entend-il revenir sur cette décision injuste et incohérente et rétablir une exonération de la hausse de la CSG pour les plans d'épargne retraite, afin de respecter l'esprit même de la loi Pacte et la confiance des épargnants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, ministre du travail et des solidarités. Je vous confirme – mais ce n'est pas une surprise puisque cela a été voté ici, à l'Assemblée nationale – que les PER ne font pas partie de la liste des produits d'épargne exclus de l'assiette de la contribution spéciale financière pour l'autonomie.

M. Éric Ciotti. Mme de Montchalin a menti ce soir-là !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre. Vous appelez à une responsabilité politique que l'Assemblée nationale a su prendre pour financer la branche autonomie dont dépendent les personnes âgées.

Je suis ravi d'entendre que vous appréciez le PER, produit créé par les gouvernements précédents.

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique*. Voilà !

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre*. Nous le soutenons puisque nous maintenons toutes les options fiscales et sociales associées à ce produit. D'ailleurs, ce produit très favorable est souvent abondé dans les entreprises par des accords d'intéressement et de participation.

M. Roland Lescure, *ministre*. Eh oui !

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre*. Là encore, les avantages socio-économiques sont maintenus. Je vous remercie de l'intérêt pour ce produit que nous avons créé...

M. Laurent Jacobelli. Ce n'est pas vous ! C'était il y a vingt ans !

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre*. ...mais je regrette que vous ne preniez pas en compte la responsabilité politique dont nous avons fait preuve en soutenant, par ce vote à l'Assemblée nationale, la branche autonomie. Vous mentionnez nos anciens, mais il faut les soutenir et cette contribution le permet.

Enfin, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la retraite. Je le partage et j'ai lancé avec les partenaires sociaux une conférence sur le travail, sur l'emploi, sur les retraites qui donne sa place au dialogue social. Nous travaillerons bien sûr sur ces sujets, et nous essaierons d'apporter des réponses aux Français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Laurent Jacobelli. Vous n'avez pas répondu !

PROSPECTION MINIÈRE EN GUYANE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Victor Castor.

M. Jean-Victor Castor. Monsieur le ministre de l'économie, des demandes de permis exclusif de recherche minière en Guyane ont été déposées par la société Euro Stratmet, récemment créée, sans ancrage local, sans salariés, sans historique industriel ni financier. Elle porte sur plus de 250 kilomètres carrés, ciblant des métaux critiques et des terres rares, au moment où l'État, via le Bureau de recherches géologiques et minières, lance un inventaire public des ressources du sillon nord guyanais.

Ce calendrier n'a rien d'innocent, il relève d'une stratégie claire : verrouiller le foncier minier avant même que les données publiques ne soient accessibles, au détriment des acteurs locaux. Depuis des années, les opérateurs miniers guyanais subissent refus, délais interminables et exigences dissuasives, parfois pour quelques kilomètres carrés. Pourtant, les vastes demandes de permis exclusif de recherche dont j'ai fait mention ont été instruites et mises en concurrence en quelques mois seulement, sur des superficies sans commune mesure. Ce n'est pas une anomalie administrative, c'est un traitement délibérément déloyal.

Par ailleurs, comment justifier que des permis soient envisagés dans des zones classées ou protégées, là où des projets guyanais ont été refusés pour les mêmes raisons ? Ce qui a été refusé aux Guyanais est accordé dès lors que les intérêts sont extérieurs au territoire.

Le temps des spoliations de toutes sortes est fini. Écoutez la colère qui gronde. Les Guyanais veulent décider eux-mêmes, pour que l'exploitation de leurs ressources leur revienne. Ma question est simple : le gouvernement va-t-il suspendre

l'instruction de ces permis exclusifs de recherche opportunistes, et garantir la priorité aux acteurs guyanais dans l'accès et la gestion de leurs propres ressources ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, *ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique*. Je vous remercie pour votre question, laquelle me permet de rappeler que la maîtrise des ressources – matériaux rares, matières premières –, que ce soit dans la métropole ou ailleurs, est devenue un élément essentiel de la souveraineté industrielle du pays. Nous souhaitons reprendre la main, notamment par la reprise d'activités d'exploration, d'extraction et de production minières, partout en France – y compris en Guyane, dont vous êtes originaire. Il est important que nous le fassions bien.

Vous avez rappelé que nous avons lancé, sous la direction du BRGM, un inventaire des ressources du sous-sol, lequel nous permettra de mieux appréhender et de mieux maîtriser l'ensemble des ressources dont dispose la France. Votre territoire fait bien sûr partie de l'étude, comme tant d'autres.

Par ailleurs, nous souhaitons renforcer la capacité de chaque territoire à octroyer des titres miniers grâce au projet de loi de simplification de la vie économique. Si celui-ci est définitivement adopté, le préfet de département pourra délivrer une autorisation unique au nom de l'État et de l'ensemble de ses organismes. Le projet que vous mentionnez sera étudié à cette aune.

En ce qui concerne l'exploitation aurifère, sujet auquel vous êtes sûrement sensible, nous accompagnons les mineurs locaux dans la transition d'une exploitation alluvionnaire, par la recherche d'or dans l'eau, vers une exploitation primaire, par la recherche d'or dans la roche. Surtout, nous luttons contre l'orpaillage illégal, pour des raisons sécuritaires et sanitaires.

En bref, nous mettons en place un arsenal complet pour nous assurer que l'on puisse extraire, exploiter et produire des ressources d'intérêt en Guyane, mais de façon responsable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Victor Castor.

M. Jean-Victor Castor. Malheureusement, vous n'avez encore une fois pas répondu à une question extrêmement précise. Vous rusez pour donner la priorité à des entreprises totalement exogènes à la Guyane.

M. Roland Lescure, *ministre*. Oh non ! Je ne me permettrai pas !

SOUVERAINÉTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

Mme la présidente. La parole est à Mme Isabelle Rauch.

Mme Isabelle Rauch. La scène internationale est marquée par la multiplication des crises, des ingérences étrangères et des remises en cause frontales du droit international. Dans ce contexte, certains, en France, expliquent que notre pays serait plus fort en tournant le dos à l'Europe et à l'Otan. Mais soyons lucides : serions-nous réellement mieux seuls face à la Russie, à la Chine et aux États-Unis ? L'isolement n'est pas une protection, c'est une vulnérabilité ; l'histoire récente montre que la naïveté n'a jamais protégé les démocraties.

Il est fondamental que la France, au sein de l'Union européenne, plaide pour une Europe plus souveraine, plus forte et plus cohérente dans sa politique extérieure (*Applau-*

dissements sur quelques bancs du groupe EPR); une Europe qui ne courbe pas l'échine; une Europe capable de sanctionner fermement les atteintes à la souveraineté des États et de porter une action diplomatique et stratégique réellement coordonnée lorsque des ambitions de prédation territoriale apparaissent, en Ukraine et en Arctique comme ailleurs.

Cela suppose d'abord une capacité d'action européenne à la hauteur des défis. Pendant trop longtemps, les Européens ont cru qu'une posture de retenue suffirait; cette approche a échoué. Le temps de la fermeté est venu. Il s'agit de se faire respecter, de défendre nos démocraties face aux ingérences, de protéger la souveraineté des États et de rendre crédibles nos sanctions – faute de quoi l'Europe risque de sortir de l'histoire. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour renforcer la souveraineté de l'Europe face aux ingérences et aux violations du droit international? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Vous avez parfaitement raison. Nous sommes témoins d'un monde en train de se structurer autour de la confrontation entre deux hyperpuissances, les États-Unis et la Chine. Les deux sont lancés dans une course à la domination, dans laquelle aucun autre pays ne pourrait avoir sa place. La seule manière pour la France de défendre ses intérêts et de faire entendre sa voix, c'est au sein d'une Europe forte, unie et souveraine, laquelle pourrait ouvrir une troisième voie.

Nous serions suivis car, de l'Asie du Sud-Est à l'Amérique latine en passant par l'Afrique, l'immense majorité des pays qui refusent de choisir l'un de ces deux camps et qui entendent rester libres attend que l'Europe se lève et montre la voie. Pour ce faire, l'Europe, qui s'est enfin dotée d'une boussole – celle de l'autonomie stratégique et de la souveraineté, proposée par la France depuis 2017 –, devra accélérer.

De premières décisions qui vont dans le bon sens ont été prises ces derniers mois: protection de l'industrie de l'acier et des ferroalliages, préférence européenne imposée dans le financement des instruments de défense, nouvel emprunt européen pour permettre à l'Ukraine de se défendre. Tout cela est positif et transcrit les priorités françaises dans les politiques européennes, mais nous devons aller beaucoup plus vite.

Comment la France peut-elle convaincre ses partenaires d'aller plus vite? En étant elle-même forte! Cela commence par l'adoption d'un budget, raison pour laquelle le choix qui vous sera proposé dans quelques heures est si important. Il permettra de doter le pays d'un budget, notamment pour ses armées et sa diplomatie – condition pour que la voix de la France puisse peser en Europe et que celle-ci puisse à son tour se lever et desserrer l'étau que ces deux hyperpuissances voudraient refermer sur notre pays, ainsi que sur d'autres. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Philippe Bolo applaudit également.*)

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS D'ARMEMENT

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Un article de *La Tribune* nous a appris récemment que la très impérialiste Commission européenne voulait désormais contrôler les exportations d'armement français. Ce serait une folie car la France dispose d'un modèle d'exportation efficace, qui génère près

de 22 milliards d'euros et finance un armement autonome et stratégique, lequel nous met à l'abri d'influences étrangères. C'est aussi un des derniers outils diplomatiques qui reste encore à notre pays.

Alors que chacun déplore la désindustrialisation, il faudrait faire le contraire et protéger coûte que coûte des groupes exportateurs comme Dassault, Naval Group, Thales et tant d'autres, qui créent de la richesse, de l'emploi et du savoir-faire sur notre sol, tout en contribuant directement à notre sécurité nationale.

M. Emeric Salmon. Il a raison!

M. Laurent Jacobelli. C'est précisément ce modèle qui permet à la France de disposer de l'armée la plus performante de l'Union européenne. Cette autonomie stratégique est notre assurance vie, alors que certaines alliances historiques que l'on croyait acquises pourraient être remises en cause. C'est un rappel d'une vérité simple: une nation qui veut rester libre doit d'abord être capable de compter sur elle-même, donc d'assumer son devoir de puissance.

La France, en matière d'armement, est de fait indépendante, souveraine et compétitive.

M. Thibault Bazin. C'est l'héritage gaulliste!

M. Laurent Jacobelli. Il n'en fallait pas plus pour réveiller les vieux démons de la Commission européenne, qui veut toujours tout gérer, tout contrôler, tout uniformiser.

Voilà votre Europe de la défense: ne plus contrôler nos achats d'armements, ne plus contrôler nos exportations et peut-être, demain, ne même plus contrôler notre dissuasion nucléaire. Si vous laissez faire, vous réaliserez le rêve du commissaire européen à la défense, qui a encore appelé cette semaine à la création d'une armée européenne. Alors, madame la ministre des armées et des anciens combattants, comment souhaitez-vous répondre à cette nouvelle offensive de Bruxelles contre notre souveraineté? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des armées et des anciens combattants. Le texte que vous évoquez porte sur un amendement au considérant n° 3, soit une partie non normative, d'une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant deux directives relatives à la simplification des transferts intracommunautaires liés à la défense.

M. Thierry Tesson. Quel charabia!

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Nous sommes confiants sur le fait que cela n'aura pas de portée normative.

M. Emeric Salmon. La confiance se mérite!

Mme Alice Rufo, ministre déléguée. Cependant, la confiance n'exclut pas que nous soyons vigilants, ce que nous sommes tout à fait en ce qui concerne le contrôle des exportations d'armement. La France est défavorable à tout contrôle qui serait imposé aux États membres sur ces exportations, ainsi qu'à toute extension de la compétence de la Commission européenne en la matière, puisqu'il s'agit avant tout, comme vous l'avez rappelé, d'une compétence nationale et de souveraineté. La question est celle du respect des traités, de la compétitivité de nos industries et de l'autonomie stratégique, tant il est vrai qu'il n'y a pas d'autonomie stratégique sans

une industrie forte et qu'il n'y a pas d'industrie forte sans capacité d'exporter. Sur ce point, la voix de la France a été et sera toujours claire.

Elle l'a été, notamment par la voix du Premier ministre, alors ministre des armées, et de celles de ses homologues italien et allemand, à l'occasion des négociations en juin dernier de la directive omnibus, laquelle visait à simplifier les règles du marché intracommunautaire pour aider nos entreprises à produire plus vite.

La défense de l'Europe et la construction d'une défense européenne n'impliquent pas du tout davantage de contrôle sur les compétences souveraines des États membres. Notre modèle militaire est défini par le président de la République et le contrôle des exportations est exercé de façon souveraine.

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Jacobelli.

M. Laurent Jacobelli. Nous aimerions vous croire, mais nous avons vu ce qu'il s'est passé s'agissant de l'énergie nucléaire ou de l'agriculture, des composantes de notre puissance, et nous vous avons vu à l'œuvre sur le Mercosur, vous les macronistes, et comment vous avez plié.

M. Laurent Croizier. Et nous vous avons vu à l'œuvre pour augmenter les impôts!

M. Laurent Jacobelli. J'entends vos paroles, mais je n'y crois pas! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Emeric Salmon. La confiance se mérite!

FINANCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Bataille.

M. Jean-Pierre Bataille. Monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé hier après-midi que vous alliez finalement engager la responsabilité de votre gouvernement afin de donner aux Français le budget qu'ils attendent depuis décembre. Votre volonté affirmée en octobre de ne pas y recourir avait permis de trouver un compromis pour faire adopter le PLFSS, et vous espérez retrouver ce chemin pour le PLF.

Force est de constater que l'esprit de Noël qui avait prévalu le 9 décembre n'a pas survécu à l'année nouvelle. Depuis la reprise des travaux budgétaires, nous avons assisté à un véritable concours Lépine de propositions ubuesques adoptées grâce à des majorités aussi incongrues qu'éphémères – la palme étant détenue par le RN, qui voulait baisser la DGF de 5 milliards d'euros, soit 20 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. Éric Martineau applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sylvain Maillard. C'est pourtant ce que vous avez voté!

M. Erwan Balanant. Vous avez voté cette baisse, mais peut-être que vous n'avez pas fait exprès, parce que vous n'aviez pas compris ce que vous faisiez!

M. Jean-Pierre Bataille. Chez nous, élus du groupe LIOT, c'est la volonté d'améliorer la situation de nos concitoyens qui a toujours guidé nos choix, et non celle de préparer l'échéance électorale suivante.

Monsieur le Premier ministre, puisque vous nous rappellerez les raisons de votre choix et que vous nous éclairerez sur le contenu de ce budget, je voudrais que vous soyez très précis sur vos intentions concernant l'effort demandé aux collectivités. Si l'on en croit les échos venant du Sénat, l'effort initialement prévu à hauteur de 5,3 milliards serait désormais compris entre 2 et 2,5 milliards – soit quasiment le

même qu'en 2025! Cela commence à faire beaucoup! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LIOT. – Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback applaudit également.*)

Nous savons que les 35 000 communes, ainsi que leurs EPCI, s'appêtent à renouveler leurs exécutifs. Nous savons également qu'un nombre croissant de départements sont en difficulté en raison de l'envolée...

M. Emeric Salmon. De l'immigration!

M. Jean-Pierre Bataille. ...de leurs charges sociales. Enfin, je me dois d'appeler votre attention sur le caractère très disparate de la situation de nos régions, lesquelles ne peuvent donc subir un rabot aveugle et uniforme.

Autant nous pouvons envisager des gels de dotations et souhaiter une contractualisation pluriannuelle pour donner plus de visibilité sur la durée d'un mandat, autant nous ne pouvons pas laisser nos collectivités trembler chaque année. Monsieur le Premier ministre, afin de guider au mieux le vote des élus du groupe LIOT, je vous demande solennellement quel sera le sort réservé aux collectivités territoriales et à leurs 550 000 représentants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. Éric Martineau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Je voudrais à mon tour saluer le sens des responsabilités du groupe LIOT qui, avec d'autres, défend...

M. Emeric Salmon. Sa place!

Mme Françoise Gatel, ministre. ...la volonté d'adopter un budget pour la France, tout en ménageant les collectivités territoriales. Pour le gouvernement, celles-ci ne seront jamais une variable d'ajustement.

En aucun cas, les collectivités ne sont coupables ou responsables du déficit. Cependant, nous devons tous participer à un effort de redressement pour limiter celui-ci à 5 % du PIB.

Je profite de votre question pour rappeler à la représentation nationale que l'État réalise chaque année un transfert de 154 milliards vers les collectivités; ce montant ne sera pas modifié. La DGF sera maintenue à son niveau de 2025. Le prélèvement réalisé au titre du lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités pour 2026 leur sera restitué sans condition, comme celui pour 2025, et ce dès avril.

Pour les départements, dont vous avez évoqué la situation particulièrement préoccupante, le Premier ministre a annoncé aux assises de Départements de France que le montant du fonds de sauvegarde des départements serait porté de 300 à 600 millions d'euros.

M. Pierre Cordier. Ce sont les critères d'attribution qu'il faut réviser!

Mme Françoise Gatel, ministre. Nous maintenons la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2025. Il y a donc un ensemble de dispositifs qui sécurisent les capacités de fonctionnement des collectivités territoriales. Les discussions restantes se feront entre gens responsables.

M. Aurélien Le Coq. Mais pas avec les parlementaires!

Mme Françoise Gatel, ministre. Nous épargnerons aux collectivités territoriales les cabinets de curiosités proposés ici même par certains groupes.

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à dix-sept heures.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

APPROBATION D'ACCORDS INTERNATIONAUX**Procédure d'examen simplifiée**

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion, selon la procédure d'examen simplifiée, en application de l'article 103 du règlement, de trois projets de loi autorisant l'approbation d'accords internationaux (n^{os} 1109, 2316 ; 2053, 2315 ; 2155, 2343).

Ces textes n'ayant fait l'objet d'aucun amendement, je vais mettre aux voix chacun d'entre eux, en application de l'article 106 du règlement.

Chaque texte comporte un article unique et les votes auront lieu à main levée.

ACCORD RELATIF À L'ADHÉSION
DE LA FRANCE À L'OBSERVATOIRE DU RÉSEAU
D'ANTENNES D'UN KILOMÈTRE CARRÉ (SKAO)

(Le projet de loi est adopté.)

ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE RELATIF
À L'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE

Mme la présidente. Je salue, en votre nom à tous, la présence dans les tribunes de Mme l'ambassadrice de la République de Moldavie. *(Les députés se lèvent et applaudissent.)*

(Le projet de loi est adopté.)

Mme la présidente. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité! *(Applaudissements.)*

ACCORD CONCERNANT LES INSTALLATIONS
DE L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE EN FRANCE

(Le projet de loi est adopté.)

Mme la présidente. À nouveau, le vote est acquis à l'unanimité.

3

**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR 2026****Nouvelle lecture
(suite)**

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 2026 (n^{os} 2247, 2321).

*Première partie
(suite)*

APPLICATION DE L'ARTICLE 49,
ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

Mme Marie Mesmeur. Quelle surprise!

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Au terme de plus de trois cent cinquante heures de débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des groupes politiques qui ont accepté de travailler sérieusement à un compromis et qui ont permis le vote du PLFSS dans les délais prévus par la Constitution. J'adresse une mention particulière au Modem, à Ensemble pour la République, à Horizons, aux Républicains et à LIOT, qui ont accepté d'entrer dans une démarche d'ouverture à l'égard d'autres groupes, le Parti socialiste,...

M. Aurélien Le Coq. Ils ne sont même pas là! Il est où, Olivier Faure?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...Europe Écologie-Les Verts et le groupe communiste, dans le cadre du PLFSS.

S'agissant du PLF, les choses sont bloquées, vous le savez. Le texte n'est plus votable, quelles que soient les configurations et les circonstances. Or nous considérons que la France doit avoir un budget. Le Parlement ne pouvant assumer jusqu'au bout sa responsabilité de donner un budget à la nation, à cause des agissements de différents groupes – ceux-ci devront rendre compte de leur action politique devant les Françaises et les Français et devant l'histoire –,...

Mme Mathilde Panot. Oui, on fait de la politique, monsieur le Premier ministre!

M. Emeric Salmon. C'est au gouvernement de rendre des comptes!

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...le gouvernement engage sa responsabilité sur la première partie du projet de loi de finances pour 2026, relative aux recettes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.)*

Mme la présidente. L'Assemblée nationale prend acte de l'engagement de la responsabilité du gouvernement conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Le texte sur lequel le Premier ministre engage la responsabilité du gouvernement sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa 1^{er}, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu. Le texte sera considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée avant demain, 17 h 05, est votée dans les conditions prévues à l'article 49 de la Constitution. La conférence des présidents se réunira pour fixer la date et les modalités de discussion de cette éventuelle motion de censure.

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à quatorze heures :

Questions au gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra